

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE1789

présenté par  
Mme Pochon

-----

#### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après le mot :

« aquaculture »,

insérer le mot :

« durables ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à préciser que nous évoquons les pratiques durables d'agriculture, de pêche et d'aquaculture car ce sont celles qui concourent réellement à la souveraineté alimentaire tandis que les pratiques d'agriculture industrielle ou de surpêche nuisent gravement aux écosystèmes, aux ressources naturelles et donc au potentiel agricole et halieutique et à la résilience de ces activités.